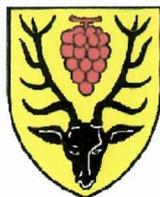


Extrait du procès-verbal
Commune de Chamblon



CONSEIL GENERAL

Extrait du registre des
délibérations

Séance du 24 avril 2023

Présidence : Daniel Poncet

Membres inscrits : 66
Membres présents : **48** (y compris
Président)

Le Conseil général de Chamblon, sur proposition de la Municipalité, vu le **préavis municipal n° 05/23** relatif au projet de fusion entre les communes de Chamblon, Method, Suscévaz et Treycovagnes, entendu les rapports de sa commission, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : d'approuver la démarche en vue d'un projet d'étude de fusion entre les communes de Chamblon, Method, Suscévaz et Treycovagnes ;

Article 2 : d'adopter le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 12'240.- représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduite) ;

Article 3 : de prélever ce montant sur les recettes courantes ou la fortune communale.

Ainsi délibéré par **15** « oui », **30** « non » et **3** abstentions.

Pour extrait certifié conforme.



AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Daniel Poncet

Le Secrétaire

Jean-Pierre Genevay